	TARIFICATION PREFERENTIELLE DES REDEVANCES D'ATTERRISSAGE POUR LES AERO-CLUBS AFFILIES AU CRA Rhône-Alpes MODE OPERATOIRE	FI 0000 Du :15 Février 2007 Version : A Page : 1/1

Le protocole permet aux ayants droit de bénéficier de 35% de réduction sur les redevances d'atterrissages des aéroports signataires. Ces derniers ont cependant la possibilité d'aller au delà de ces conditions de base en établissant par exemple des forfaits.

Afin de bénéficier de la tarification préférentielle des redevances d'atterrissage, les aéroclubs doivent accomplir les démarches suivantes :

1. Récupérer un formulaire d'adhésion vierge auprès du CRA Rhône-Alpes ou du gestionnaire de son aéroport de base, si il est signataire du protocole.

2. Compléter le formulaire d'adhésion.

3. Le présenter au gestionnaire de son aéroport de base afin qu'il y appose son cachet et sa signature. (Cette mesure vise à attester que l'aéroclub est connu du gestionnaire de l'aéroport de base).

4. Transmettre le formulaire complété aux aéroports signataires qui prendront d'office les mesures nécessaires pour faire bénéficier les appareils déclarés des 35% de remise sur les redevances d'atterrissages.

5. Eventuellement, se rapprocher des aéroports signataires pour connaître les conditions supplémentaires qui pourraient être consenties.